

## Adapter sa pratique en protection juridique des majeurs aux évolutions des textes et de la jurisprudence

### Public

Responsables de service et juristes d'associations tutélaires

### Pré-requis

Avoir une bonne connaissance du cadre juridique de la protection des majeurs

### Durée

3 journées  
300 euros / jour et 700 pour trois jours et par participant.

### Date et lieu

A distance - 10, 13 et 18 mars 2025

Coût : 300 euros / jour et 700 pour trois jours.

### Modalités pédagogiques

Echanges entre participants

Activités en groupes sur des situations.

Evaluation : questionnaire en amont, auto-évaluations à partir de questions sur des situations

Utilisation d'une plateforme de visio. Un poste par participant. Pas de poste partagé.

### Intervenante

Corinne Cheminet - Juge honoraire

Les professionnels de la protection juridique des majeurs savent que c'est un domaine en permanente évolution. Cela contraint les MJPM à suivre l'actualité et à tenir leurs connaissances à jour, dans le souci constant d'exercer les mesures dans le respect des droits, des libertés et de la dignité des majeurs protégés, tout autant que pour prévenir la mise en cause leur responsabilité.

S'il est aujourd'hui aisé d'appréhender les modifications directes intervenues depuis la loi du 5 mars 2007 (ordonnance du 15 octobre 2015, loi du 23 mars 2019, ordonnance du 11 mars 2020), il peut s'avérer plus difficile d'identifier les dispositions législatives et réglementaires sans lien apparent avec la matière. Elles peuvent pourtant avoir une incidence sur l'exercice des mesures de protection, tant dans le domaine de la protection de la personne que dans celui des biens.

A cela s'ajoutent les décisions de jurisprudence, civiles et pénales, qui viennent régulièrement interpréter les textes et imposent d'adapter l'exercice des mesures aux nouvelles exigences posées par la cour de cassation.

Les questions prioritaires de constitutionnalité ne sont pas en reste, qui imposent au gouvernement et au parlement de modifier ponctuellement certains textes afin de garantir que les droits du majeur protégé et leur exercice respectent nos principes constitutionnels.

Enfin, la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme est également à l'œuvre pour amener les états à adapter leur législation aux exigences de l'Union Européennes.

Ces dernières années ont été riches en nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles de tous ordres. Il apparaît nécessaire de les connaître et d'en mesurer l'impact, plus ou moins direct, sur la situation des majeurs protégés ainsi que d'en tirer les conséquences sur l'exercice quotidien des mesures de protection. Il pourra apparaître pertinent de réviser certaines procédures internes et pratiques à la lumière de ces nouvelles données.

C'est dans cette optique que l'UNAFOR propose une série de webinaires professionnels à destination des chefs de services et des juristes des associations tutélaires. L'objectif est de compléter leurs connaissances sur des points particuliers, de favoriser et mettre en commun leurs réflexions et leur permettre d'exposer des situations particulières s'ils le souhaitent. Ils pourront les répercuter auprès de leurs équipes et mettre en œuvre les changements qui leur paraissent opportuns.

Si des actualités juridiques interviennent, des points supplémentaires pourront être abordés au cours de la formation.



au titre des catégories suivantes : actions de formation

[Certificat > cliquer](#)

# Adapter sa pratique en protection juridique des majeurs aux évolutions des textes et de la jurisprudence

## première journée (10/03/25)

### Objectifs

- Repérer les éléments d'actualité législative, réglementaire et jurisprudentiels qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice des mesures de protection judiciaire.
- Analyser la jurisprudence récente sur l'attribution d'une mesure, l'échange d'information avec les proches, la révision de la mesure...

### Programme

#### Actualité juridique concernant les actions du MP devant la justice civile

- Réflexions sur l'assistance du MP en curatelle dans le cadre de la nouvelle procédure d'injonction de payer (nouvel art 1411 CPC)
- Réflexions sur la place du MP et du MJPM dans le cadre de l'obligation d'une tentative de règlement amiable des litiges civils (conciliation/médiation/procédure participative) (nouvel art 750-1 CPC)

#### Actualité dans le domaine de la protection de la personne du MP et la confidentialité

- Coexistence de l'art 458 c.civ et du nouvel art 350 c.civ en matière d'adoption plénière
- Changement de nom et changement de prénom du MP
- Reconnaissance du droit du MP seul (sans assistance ni représentation) de faire appel d'une décision d'assistance éducative et d'une décision du JT statuant sur le lieu de sa résidence
- La confidentialité des comptes annuels de gestion
- Conditions posées à l'intrusion des forces de l'ordre au domicile de la d'une personne qui refuse que le MP réintègre un établissement d'hébergement.
- Liste des affections médicales incompatibles ou compatibles l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire

#### Actualité concernant le prononcé, la modification et le renouvellement d'une mesure de protection

- Curatelle renforcée exigeance d'un double constat : inaptitude à percevoir ses revenus et à en faire une utilisation normale
- Tutelle : la nécessité de représenter de manière continue le majeur dans les actes de la vie civile doit être caractérisée
- Les conditions cumulatives exigées pour le renouvellement d'une mesure de tutelle
- Le CMC produit avec la requête aux fins d'aggravation doit être « établi à cette fin » et non pas réalisé pour une autre procédure
- Réflexions pour une application des dispositions des arts 1216-2 et 1216-3 CPC lors des requêtes en modification et en renouvellement

## deuxième journée (13/03/2025)

### Objectifs

- Présenter la jurisprudence récente en matière de protection des biens et ses conséquences sur la protection juridique des majeurs
- Présenter l'impact des normes environnementales sur la protection des biens de la personne protégée

### Programme

#### Actualité juridique concernant la protection des biens

- Les règles de la prescription extinctive en curatelle et en tutelle
- La prescription extinctive et ses conséquences en curatelle renforcée
- L'estimation des biens immobiliers lors de l'inventaire de patrimoine
- Le régime de responsabilité applicable en cas d'incendie pour les résidents en EHPAD dans le cadre du contrat de séjour
- Nature de l'acte lors de la conclusion et le renouvellement du bail relatif aux baux ruraux
- L'insanité d'esprit du MP en curatelle lors de la réalisation d'un acte juridique

#### Entrée en vigueur des dispositions de la loi climat et résilience et gestion des biens du MP

- Le MP locataire / le MP bailleur : encadrement des loyers, DPE, ...
- Le MP propriétaire : entretien, travaux, aides mobilisables pour améliorer la performance énergétique, terrain constructibles et PLU, ...
- L'estimation des biens immobiliers lors de l'inventaire
- Le MP co-propriétaire : travaux à la charge de la copropriété, vote en AG, ...
- Les restrictions de circulation des véhicules les plus polluants .

# Troisième journée (18/03/25)

## Objectifs

- Présenter les évolutions de la procédure pénale et les dispositions particulières pour les personnes protégées
- Définir le rôle du mandataire au cours de la procédure pénale
- Présenter les évolutions en matière de soins sous contrainte
- Situer le rôle du mandataire au cours de la procédure.

## Programme

### Actualité juridique et personne protégée dans une procédure pénale

- Un avocat pour le MP victime dès le début de la procédure pénale (dépôt de plainte)
- Extension de l'expertise psychiatrique obligatoire pour le MP auteur d'une infraction
- Dispositions relatives à la vidéo-surveillance du MP placé en GAV ou retenue douanière
- Place et rôle du curateur tuteur lors d'une perquisition « chez le MP »
- Conséquences de l'absence d'assistance par le curateur/tuteur au cours de la procédure pénale
- Notification obligatoire du « droit de se taire » (droit de garder le silence) et capacité de compréhension du MP

### La santé du majeur protégé et le Code de la santé publique

- Le consentement aux soins
- La place du mandataire et de l'avocat lorsque la personne protégée est accueillie en soins sous contrainte.
-